



Champvent, le 09.11.2023

MUNICIPALITÉ
DE
CHAMPVENT

Préavis municipal No 7/2023

Acquisition de la parcelle no 161 sise à Champvent
et
demande de crédit de CHF 260'000.--

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis vise à solliciter l'accord du Conseil général pour l'acquisition de la parcelle No 161 sise à Champvent, propriété du Bureau Frédéric Glauser SA, et à cet effet, l'octroi d'un crédit de CHF 260'000.--

1. Préambule

La parcelle No 161, d'une surface de 1'441 m² et affectée à la zone agricole et zone constructible, se trouve être actuellement en vente par son propriétaire, le Bureau Frédéric Glauser SA.

D'un prix de vente de départ fixé à CHF 265'000.—, le propriétaire est disposé à le ramener à CHF 250'000.— en cas de rachat par la Commune. En sus, les frais de l'agence immobilière, qui se montent à CHF 10'000.--.

Ce terrain se situe au Clos de Bulle, en bordure du lieu-dit Battoir lequel correspond selon le nouveau plan d'affectation à une zone affectée à des besoins publics.

La surface de 1'441 m² est répartie comme suit :

- Zone à construire : 377 m²
- Zone agricole : 1'064 m²

2. Objet du préavis

La Commune a pour projet la construction d'un complexe communal avec salle polyvalente au lieu-dit Battoir, dont le crédit de construction à cet effet sera soumis au Conseil général prochainement.

La parcelle No 161 jouxte l'aire d'affectation à des besoins publics. La Municipalité souhaite profiter de l'opportunité de procéder à son acquisition, ce qui permettra d'agrandir la surface communale à des fins d'utilité publique.

Le coût total de cette transaction d'achat s'élève à CHF 260'000.--.

EN CONCLUSION

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT
sur proposition de la Municipalité

vu le préavis No 7/2023
entendu le rapport de la commission et
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle No 161, sise à Champvent
2. De lui allouer à cet effet un crédit de CHF 260'000.—
3. De financer ce montant par la trésorerie courante

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

Olivier Poncet * Marie Alderisio Pasquali

